

Initiatives ministérielles

tre en oeuvre de nouvelles initiatives, le gouvernement devrait s'y prendre d'une façon plus réfléchie. Ce projet de loi n'est qu'une timide demi-mesure qui ne fait rien pour régler le problème du chômage au Canada.

Le gouvernement a la responsabilité morale de dire aux Canadiens comment il compte préparer notre nation à relever les défis de l'avenir. Or, cette mesure législative montre qu'il a abdiqué cette responsabilité. Les Canadiens ont désespérément besoin d'aide afin d'acquérir les compétences nécessaires dans le contexte de la nouvelle économie mondiale.

Compte tenu de l'urgence d'agir, il est regrettable que le gouvernement dépose une mesure aussi moche. Les Canadiens doivent de nouveau avoir confiance en l'avenir afin d'amorcer le processus de reconstruction.

J'exhorte la Chambre à rejeter ce projet de loi.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots à la suite du mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je tiens aujourd'hui à exprimer mon opposition au projet de loi C-113, mesure omnibus qui couvre bien des domaines, y compris l'assurance-chômage.

En effet, le projet de loi C-113 a trait aux tarifs du Nid-de-Corbeau, aux subventions au transport des céréales, au gel des salaires des fonctionnaires de même que des députés et du gouverneur général, etc. Je laisse le soin à d'autres orateurs d'aborder certaines de ces questions. Je m'intéresse, quant à moi, à un aspect particulier du projet de loi omnibus, soit l'assurance-chômage.

L'ancien projet de loi, le C-105, comportait de nombreuses lacunes. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà déclaré à la sortie de la Chambre: «Si des gens croient que j'ai fait machine arrière, ils ne connaissent pas le sens de cette expression.»

Je tiens simplement à préciser au député que nous connaissons bien le sens de cette expression et qu'il a réellement fait machine arrière, puisqu'il a dû réviser le projet de loi dont nous sommes saisis pour y apporter certains changements omis dans la mesure législative précédente, et ce à la suite de pressions que l'opposition a exercées sur le ministre et son ministère. Si nous n'avions

pas signalé les lacunes, le ministre n'aurait pas fait machine arrière et révisé le projet de loi.

Il faut se demander quelles sortes de consultations ont eu lieu avant et après le projet de loi C-105. Où le ministre a-t-il pris les renseignements nécessaires pour proposer ces changements?

Le projet de loi C-105 n'a fait l'objet d'aucune consultation. Le gouvernement pensait le faire adopter à toute vapeur et sans trop d'opposition, parce qu'il croyait avoir l'appui nécessaire des partisans de la droite. Il croyait réussir à recueillir des voix en présentant une mesure très populaire.

• (1130)

Les journaux ont publié de nombreux articles expliquant clairement les motifs du gouvernement. Selon ces articles, 50 p. 100 des gens de la droite ont dit: «Oui, c'est très bien, c'est une excellente mesure.» Le Parti conservateur a donc conclu: «Nous pouvons aller chercher des voix dans l'Ouest, reprendre ce que nous avons perdu aux mains du Parti réformiste.» C'est le genre de jeu qu'il aime. Il a l'impression que les travailleurs sont des êtres inférieurs qui ne demandent qu'à être exploités. Voilà à quoi se résume son attaque contre les chômeurs.

Au sujet des statistiques, nous avons demandé au gouvernement: sur quoi se fonde votre projet de loi? Quelles statistiques avez-vous utilisées? Nous avons communiqué avec le ministère pour obtenir ces renseignements et on nous a répondu: «Nous avons énormément de mal à rassembler les chiffres que vous désirez.» J'ai demandé au ministre de déposer à la Chambre les statistiques sur lesquelles il s'était fondé pour proposer cette mesure, les statistiques qui montraient clairement que des milliers et des milliers de Canadiens quittaient leur emploi sans aucune raison, autre qu'ils voulaient rester chez eux à se la couler douce.

Le ministre m'a répondu que je devais inscrire ma question au *Feuilleton*, que je savais que c'était la procédure normale. Si le ministre avait été totalement honnête et avait voulu prouver que ce que j'avais dit était faux, il n'aurait qu'à déposer ces documents. Mais il ne les avait pas, tout simplement parce qu'ils n'existent pas. Le principal problème avec cette mesure législative, c'est que la décision de s'en prendre aux chômeurs a été prise uniquement et manifestement à des fins politiques. Elle n'a rien à voir avec la réduction du déficit ou le contrôle des dépenses.